



Autorité contractante et Maître d'ouvrage :

MAIRE DE LA COMMUNE DE BIWONG-BANE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE LA COMMUNE DE BIWONG-BANE (CIPM C-B.BANE)

ADDITIF N°~~13~~ 07 OCT 2025

RELATIF AU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C-BBANE/SG/CIPM/2025 DU/..../2025 POUR L'QUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE BIWONG BANE, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.

La présente Demande de Cotation est modifiée ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
PIECE N°1 : AVIS DE DEMANDE DE COTATION	
10-Remise des Cotations <i>Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.</i> <i>La cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au SIGAMP de la Commune de Biwong-Bané, au plus tard le 14/10/2025 à 12 (Heure limite) et devra porter la mention :</i> <i>« Avis de Demande de Cotation n°001/DC/C-B.BANE/SG/CIPM/2025 du 23/09/2025</i> <i>Pour l'équipement de l'Hôtel de Ville de la Commune de Biwong-Bané, Département de la Mvila, Région du Sud</i> <i>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »</i>	10-Remise des Cotations <i>R.A.S</i>

<p>11-Ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 14/10/2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Biwong-Bané, dans la salle des actes de ladite Commune.</p>	<p>11-Ouverture des plis</p> <p>R.A.S</p>
<p>PIECE N°2: REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION</p>	
<p>11-1.a-Critères éliminatoires</p> <p>Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission;; b. de l'absence du cautionnement de soumission ainsi que du récépissé de Dépôt de la Caisse de Consignation (CDEC) ; c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ; d. du non-respect de 3/5 critères essentiels ; e. de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ; f. de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ; g. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ; h. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ; i. de la non-conformité du modèle de soumission ; j. de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du 	<p>11-1.a-Critères éliminatoires</p> <p>R.A.S</p>

<p>fabricant ;</p> <p>k. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;</p> <p>l. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.</p>	
<p>11.1-b-Critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la présentation de l'offre ; ▪ les références du soumissionnaire ; ▪ le service après-vente ; ▪ la capacité financière <p>le délai d'exécution</p>	<p>11.1-b-Critères essentiels</p> <p>R.A.S</p>

Les dispositions de la Demande de Cotation (DC) n'ayant pas fait l'objet de modification dans le cadre du présent additif restent sans changement.

Biwong-Bané, le 07 OCT 2025

Le Maire de la Commune de Biwong-Bané

(Maitre d'Ouvrage)



Ampliations

- ARMP
- MINMAP
- Président CIPM
- SIGAMP